



Programme d'aide aux employés Arive^{MD}

Arive – Pour des perspectives
axées sur la santé



Qu'est-ce Arive^{MD}?

Les problèmes personnels ou professionnels se répercutent sur vous ou votre travail. Le programme d'aide aux employés (PAE) Arive vous fournit du soutien et des conseils quand vous en avez besoin.

Arete^{MD} Ressources humaines inc. gère ce PAE et a été retenue par le fournisseur d'assurances de votre organisation pour vous aider à surmonter le stress et les défis de la vie.

Comment peut-on bénéficier de ce programme?

Composez le numéro sans frais au dos du présent dépliant pour joindre Arete Ressources humaines – numéros d'assurance et de certificat en main.

Un professionnel vous interrogera pour déterminer la meilleure façon de vous aider. Un contact avec un spécialiste sera ensuite organisé pour une consultation en tête à tête ou au téléphone.

Vous serez traité avec dignité et respect, et la confidentialité est assurée. Vous n'avez pas besoin d'obtenir la permission de votre employeur, qui ne sera jamais informé de votre demande.

Suis-je admissible à ce programme?

Le PAE Arive est offert à tous les assurés et à leurs personnes à charge admissibles, conformément aux dispositions des avantages sociaux et de l'assurance collective de votre organisation.

Quels sont les problèmes couverts par ce programme?

Le PAE Arive couvre un éventail de situations par des séances en personne ou au téléphone. La page suivante donne des exemples de problèmes traités.

En personne

Problèmes familiaux

- Relation, couple
- Séparation, divorce
- Communication
- Responsabilités parentales, famille reconstituée

Difficultés au travail

- Stress, épuisement
- Adaptation au changement
- Problèmes interpersonnels avec un superviseur ou un collègue
- Conflit, harcèlement, intimidation

Problèmes personnels

- Fatigue, trouble du sommeil
- Dépression, anxiété, isolement social
- Perte de l'estime de soi, motivation
- Deuil

Dépendance

- Drogues ou alcool
- Jeu compulsif, dépendance au jeu
- Dépendance à Internet, à un appareil électronique
- Automédication

Soins aux personnes âgées

- Évaluation des besoins
- Soins personnalisés
- Accès aux ressources locales

Au téléphone

Problèmes juridiques

- Divorce, garde d'enfant, violence familiale, adoption, droit familial
- Droit criminel ou droit du travail
- Fiducies, testaments, successions, homologation

Difficultés financières

- Fonds personnels
- Endettement, budget

Soins aux enfants

- Service de recherche et de référence pour les services de gardes

Alimentation

- Troubles chroniques et digestifs
- Alimentation avant et après une grossesse
- Poids, nutrition sportive

À combien d'heures ai-je droit?

En tant qu'assurés, vous et vos personnes à charge admissibles avez accès à un maximum de 12 heures combinées de consultation en tête-à-tête par année civile.

Vous pouvez partager vos heures avec vos personnes à charge admissibles sur les questions touchant la famille, le travail, les problèmes personnels, la dépendance, les soins aux personnes âgées et l'alimentation.

La consultation au téléphone est offerte pour régler des problèmes juridiques ou financiers, jusqu'à concurrence de trois heures par année civile, ou pour des problèmes liés à la garde d'enfant.

Combien coûte le PAE Arive?

Votre PAE d'Arive est offert dans le cadre du régime d'assurance collective de votre organisation. Vous n'avez rien à déboursier ni aucun formulaire de demande à remplir.

Confidentialité

Le succès de tout PAE repose sur le respect de la vie privée. Arete Ressources humaine Inc. gère un réseau national de professionnels prêts à vous aider de manière respectueuse et confidentielle.

Ces professionnels sont membres d'associations accréditées. Ils sont soumis aux lois canadiennes et provinciales sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ainsi qu'au code d'éthique régissant leur profession.

Arete ne divulguera jamais de renseignements personnels sans le consentement écrit de la personne touchée, à moins qu'une vie soit en danger – sous réserve des lois canadiennes.

Communiquez avec
nous sans frais au

1 877 412-7483

Lorsque vous appelez, ayez en main
vos numéros d'assurance collective et
de certificat.

Numéro d'assurance collective :

Numéro de certificat :

